

**COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du 31 MARS 2017**

Les délibérations sont consultables en Mairie

L'an deux mille dix-sept et le trente et un mars à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ROSI.

Présents : Michel ROSI, Roger THEVENOT, Aline MORAND, Michel SUCHET, Valérie BOUILLOUX, Michel BERTHET, Guy LONGEPIERRE, Jean-Claude ARNAUD, Dominique RABILLOUD, Patrice DUPONT, Josiane DESROCHES, Jean-Luc PAQUELIER, Claire DE CROMBRUGGHE (arrivée pour la délibération 25-2017), Catherine PATUEL (arrivée pour la délibération 25-2017), Cyrille BOUCHY, Valérie BABAD, Simone DUVERNAY, Jacques DESHOTEL, Robert GUILLARD, Rémi BESSON.

Absents Excusés : Jessy PROST (Pouvoir à Dominique RABILLOUD), Coralie LUTAUD (Pouvoir à Roger THEVENOT).

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance,
- Installation d'un nouveau conseiller municipal,
- Vote des comptes de gestion, comptes administratifs 2016 et affectation des résultats : budgets commune, base de loisirs et assainissement,
- Vote des budgets primitifs 2017 : budgets commune, base de loisirs et assainissement,
- Vote des taux d'imposition 2017,
- Commune : amortissements,
- Transfert de la compétence éclairage public au SYDESL,
- RIFSEEP,
- Convention cadre Centre de Gestion,
- Divers.

Le procès-verbal de la réunion du 24 février 2017 est lu et adopté.
Le conseil a choisi pour secrétaire de séance Monsieur Cyrille BOUCHY.

Délibérations :

Installation d'une nouvelle conseillère municipale

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de l'installation de Madame Crystelle CHANAUD suite à la démission de Madame Sandrine BAUDIN.

Commune – Approbation du compte de gestion du receveur et vote du compte administratif 2016

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le compte de gestion du receveur,
- adopte le compte administratif, conforme au compte de gestion du receveur et s'établissant comme suit :

Section d'exploitation :

Mandats émis	2 718 722,57 €
Titres émis	3 492 611,32 €

Solde d'exécution	+ 773 888,75 €
Résultat reporté 2015	381 855,41 €

Résultat 2016	+ 1 155 744,16 €

Section d'investissement :

Mandats émis	1 422 748,72 €
Titres émis	1 145 258,14 €

Solde d'exécution	- 277 490,58 €
Résultat reporté 2015	- 556 057,62 €

Résultat 2016	- 833 548,20 €
R.A.R. recettes 2016	+ 207 866,00 €
R.A.R dépenses 2016	- 102 656,00 €
Résultat de clôture 2016	- 728 338,20 €

Commune - Affectation des résultats 2016

Suite au vote du compte administratif 2016 et compte tenu du solde des restes à réaliser, le Conseil Municipal décide d'affecter :

- 1 155 744,16 € à l'article 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement,

Commune – Budget 2017

Vote du budget principal 2017 :

Fonctionnement dépenses : 3 139 539 €	Investissement dépenses : 2 311 149 €
Fonctionnement recettes : 3 139 539 €	Investissement recettes : 2 311 149 €

Vote à l'unanimité.

Assainissement - Approbation du compte de gestion du receveur et vote du compte administratif 2016

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le compte de gestion du receveur,
- adopte le compte administratif, conforme au compte de gestion du receveur et s'établissant comme suit :

Section d'exploitation :

Mandats émis	202 393,91 €
Titres émis	348 707,90 €

Solde d'exécution	+ 146 313,99 €
Résultat reporté 2015	+ 538 990,29 €

Résultat 2016	+ 685 304,28 €

Section d'investissement :

Mandats émis	142 633,75 €
Titres émis	143 800,35 €

Solde d'exécution	+ 1 166,60 €
Résultat reporté 2015	+ 117 219,95 €

Résultat 2016	+ 118 386,55 €

Assainissement - Affectation des résultats

Suite au vote du compte administratif 2016 du budget assainissement et compte tenu du solde des restes à réaliser, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- 118 386,55 € à l'article 001 en recettes d'investissement,
- 685 304,28 € à l'article 002 en recettes de fonctionnement.

Assainissement – Budget 2017

Vote du budget principal 2017 de l'assainissement :

Fonctionnement dépenses : 1 022 300 €	Investissement dépenses : 1 083 222 €
Fonctionnement recettes : 1 022 300 €	Investissement recettes : 1 083 222 €

Vote à l'unanimité.

Base de Loisirs - Approbation du compte de gestion du receveur et vote du compte administratif 2016

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le compte de gestion du receveur,
- adopte le compte administratif, conforme au compte de gestion du receveur et s'établissant comme suit :

Section de fonctionnement :

Mandats émis	120 235,16 €
Titres émis	130 767,37 €

Solde d'exécution	+ 10 532,21 €
Résultat reporté 2015	6 794,43 €

Résultat 2016	+ 17 326,64 €

Section d'investissement :

Mandats émis	5 595,02 €
Titres émis	30 324,00 €

Solde 2016	24 728,98 €
Résultat reporté 2015	- 25 413,97 €

Résultat de clôture 2016	- 684,99 €

Base de Loisirs - Affectation des résultats

Suite au vote du compte administratif 2016 du budget de la base de loisirs, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- 15 000,00 € à l'article 1068 en recettes d'investissement,
- 2 326,64 € à l'article 002 en recettes de fonctionnement.

Base de Loisirs – Budget 2017

Vote du budget principal 2017 de la Base de Loisirs :

Fonctionnement dépenses :	70 626 €	Investissement dépenses :	23 286 €
Fonctionnement recettes :	70 626 €	Investissement recettes :	23 286 €

Vote à l'unanimité.

Commune - Vote des taux d'imposition 2017

Le maire rappelle au conseil municipal que la création de la MBA, issue de la fusion entre la CCMB et la CAMVAL, entraîne automatiquement le transfert des taxes économiques et qu'il n'y a plus lieu de voter le taux d'imposition de la CFE (Cotisation foncière des entreprises). Concernant la taxe d'habitation, le produit de la part départementale est transféré également à la MBA. Ainsi le taux de taxe d'habitation proposé ci-dessous est le taux calculé et notifié par le directeur départemental des Finances publiques, tenant compte de la fusion.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter les taux suivants pour 2017 :

Taxe d'habitation :	10,41 %
Foncier bâti :	17,26 %
Foncier non bâti :	50,62 %

Après en avoir débattu le conseil municipal décide, avec 21 voix POUR et 1 voix CONTRE (Monsieur Rémi BESSON) d'appliquer les taux d'impositions proposés ci-dessus pour 2017.

Commune - Amortissements

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer la cadence d'amortissement à 2 ans.

Commune - Transfert de la compétence éclairage public au SYDESL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de transférer au SYDESL au titre des compétences optionnelles visées à l'article 5 des statuts l'ensemble des prestations d'investissement et de fonctionnement liées au réseau d'éclairage public à compter du 15 avril 2017.

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

RIFSEEP

Délibération reportée au prochain conseil municipal.

Convention cadre Centre de Gestion

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire, à signer la convention-cadre « Missions facultatives » du Centre de Gestion 71.

La séance est levée à 20h45.

Le Maire,